

réalités et les conditions sociales et économiques sont très différentes. Or, que fait notre gouvernement? Il les traite toutes de la même manière.

Comment les parlementaires, je vous le demande, pourraient-ils envisager d'appliquer un système monolithique pour répondre aux conditions qui existent dans notre pays? Il faut huit heures d'avion pour aller d'une extrémité du pays à l'autre. Pourtant, nous adoptons un programme qui laisse entendre que le gouvernement va apporter des modifications à l'un des programmes les plus fondamentaux pour notre pays, non seulement du point de vue social, mais aussi économique. Il sera peut-être utile à la Chambre dans ses travaux de prendre en considération la situation économique qui est évidente pour tous, sauf pour la ministre et le ministère qu'elle dirige.

Nous n'avons pas pu rencontrer tous les Canadiens individuellement ni parler aux groupes confessionnels ou groupes de charité. Des membres du comité avaient une opinion là-dessus, mais je n'ose pas les nommer de peur d'attirer sur moi la colère du secrétaire parlementaire qui ne veut être mentionné ni directement ni indirectement à cet égard. Nous aurions risqué d'apprendre que des gens vont souffrir de ces modifications. À Vancouver, le comité a constaté la situation des travailleurs agricoles, pour la plupart des Canadiens fraîchement arrivés dont les maigres salaires les mettent à la merci des réalités économiques sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle, mais qui sont quand même assez vaillants pour accepter n'importe quel emploi qu'on peut leur offrir. Leur situation financière oblige un grand nombre d'entre eux à faire des sacrifices, à compter leurs sous et à limiter leurs dépenses. Ils travaillent volontiers dans les fermes où, bien souvent, ils sont exposés aux dangers que crée en milieu agricole la prolifération des produits chimiques qui sont destinés à rendre le produit plus attrayant.

Ces personnes sont assujetties à des contraintes diverses: limites de lieu, travail saisonnier, valeur fluctuante des produits sur le marché. Tel est le secteur où ils essaient de gagner de quoi faire vivre leur famille et payer ce que coûtent les choses essentielles sur la côte ouest.

Ce projet de loi C-21 va littéralement démolir la possibilité qu'ont ces personnes de toucher un minimum de revenu qui leur permette de survivre quelle que soit la saison en agriculture, quelle que soit la demande sur les marchés ou quelles que soient les conditions atmosphé-

riques. Ils pourront moins compter sur le système auquel ils ont participé. Le secrétaire parlementaire et beaucoup d'autres députés ministériels ne semblent pas comprendre que ces personnes ont cotisé à un régime dont elles espèrent recevoir des prestations quand elles se retrouvent au chômage.

• (1200)

Toutes les personnes qui ont comparu devant le comité provenaient d'une collectivité dont les membres sont d'autant plus à la merci des conditions du marché qu'ils ont de la difficulté à s'exprimer en anglais et donc à se trouver un emploi dans d'autres secteurs. Par ce projet de loi, nous leur imposerons un système qui réduira davantage leurs chances de se dénicher un emploi leur permettant de gagner leur vie.

Ce projet de loi n'a pas grand-chose de bon à offrir aux Canadiens. La ministre a énuméré tout à l'heure quels seraient, d'après elle, les effets de ce projet de loi. Monsieur le Président, après avoir entendu les émouvantes déclarations des personnes qui seront les victimes du projet de loi, j'ai dû me retenir lorsque la ministre a dit que les modifications présentées dans le projet de loi C-21 donneront aux Canadiens la possibilité d'occuper un emploi à la fois durable, sûr et satisfaisant, trois qualités qui surgiront tout à coup au moment où le projet de loi sera adopté.

Tout comme les 202 personnes qui ont présenté un mémoire et ont comparu devant le comité ainsi que, à mon avis, tous ceux qui n'ont pu comparaître devant celui-ci, mais se sont donné la peine d'exposer leurs vues par écrit, je ne vois pas comment cela pourrait arriver. Je ne vois pas comment cela pourra se concrétiser et j'ose dire que la ministre ne le sait pas non plus. On fait plutôt un acte de loi aveugle en disant que ce genre de mesure profitera à tout le monde.

Avant de présenter la position de mon parti sur ce projet de loi, je voudrais d'abord dire que j'ai trouvé intéressant, même révélateur, d'entendre la ministre parler, avec enthousiasme dois-je dire, de la volonté sincère du gouvernement de prêter attention aux critiques et de faire de ce projet de loi un modèle de mesure législative exceptionnelle.

Mon collègue, qui siège au comité, sourit lui aussi. Je dois avouer franchement, monsieur le Président, que j'ai dû demander à un messenger d'aller lui porter un verre